



Déclaration liminaire : FS VERSAILLES 25 novembre 2025



Monsieur le premier président, Madame la procureure générale,

L'UNSa SJ/USM, souhaite ouvrir cette déclaration liminaire par l'urgence que constitue la situation de l'arrondissement de Nanterre, notamment en ce qui concerne la gestion des Tribunaux de proximité des Hauts de Seine.

PEUT-ON D'AILLEURS ENCORE PARLER DE **GESTION** en ce qui les concerne ?

Rien ne va plus, la gestion centralisée des tribunaux de proximité est **calamiteuse**.

L'incompétence d'une certaine DSGJ parachutée est augmentée par l'échelon directionnel intermédiaire.

La majorité des personnels des tribunaux de proximité est aujourd'hui en **souffrance**, par une gestion **déplorable** et dépourvue de bon sens.

Le virage des pôles Nationalité et surendettement ressemble plus à une sortie de route qu'à un itinéraire bis. Les plans d'amélioration des conditions de travail ne sont que des mirages.

Par manque d'une réelle implication de Nanterre les tribunaux de proximité sont aujourd'hui au bord de la rupture, nous ne comptons plus les personnels arrêtés pour cause de maladie ou ceux qui ne le sont pas tirent encore sur la corde jusqu'au point de **rupture**. Le **suicide** est évoqué par certains agents ne voyant aucune perspective se dessiner d'une part. D'autre part certains sont obligés de signifier à leur hiérarchie que les demandes faites avec insistance sont illégales...

Les personnels et donc les tribunaux de proximité du 92 sont au bord de la rupture !

Madame, Monsieur les Chefs de Cour, cherchez la faille !

Nanterre nous avait habitué à bien mieux. Aujourd'hui le soutien envers la hiérarchie locale a disparu. Pire, la hiérarchie locale est régulièrement désavouée quand, bienveillante, elle soutient ceux qui ont une réelle volonté encore, de faire passer une justice de proximité à la hauteur du service que sont en droit d'attendre les citoyens, sans pour autant augmenter la souffrance au travail de leurs agents.

Aujourd'hui c'est la politique du **pire** qui est menée dans les Hauts de Seine ! Et on comprend mieux la désaffection des agents pour les instances locales.

Sur cette dernière formation spécialisée de l'année, la formation spécialisée de Nanterre n'étant qu'une émanation de la formation spécialisée de Versailles, nous aurions dû bénéficier d'un rapport d'activité de la formation spécialisée de Nanterre à la formation spécialisée de Versailles. Nous le déplorons.

L'**urgence** de la situation et l'**alerte** à nouveau lancée aujourd'hui par l'UNSa SJ/USM ce jour ne peuvent attendre ce bilan à l'ordre du jour de la première formation spécialisée de Versailles de 2026 dans plusieurs mois !

D'une façon générale, sur le ressort de la Cour d'appel de Versailles, sans remettre en cause la volonté des chefs de Cour, ni des chefs de juridiction ou des équipes de direction de greffe, force est de constater en cette fin d'année 2025, qu'en ce qui concerne la santé, la sécurité et les conditions de travail, le compte n'y est pas.

Les 1 % ou 2 % de **décharge** pour l'activité des assistants de prévention, sont totalement insuffisants. 5 % de décharge nous semble un premier palier à peine raisonnable. Encore faut-il que ce temps puisse être utilisé réellement pour cette activité, qui pour l'UNSA SJ/USM, n'est pas accessoire. Pour que ce temps puisse être utilisé à bon escient, c'est-à-dire de façon efficace pour la communauté de travail au sens le plus large. Encore faut-il que ces acteurs indispensables disposent de la formation initiale nécessaire et de la formation continue incontournable.

Pour l'UNSA SJ/USM, nous ne pouvons plus attendre que les **moyens** nous soient donnés. Les crises économiques, politiques ou mixtes se multiplient depuis 2008, quelles qu'en soient les origines et les terreaux.

L'objectif de protéger ses agents, de leur donner des conditions de travail optimales pour atteindre les objectifs, de préserver leur santé en soulageant leur souffrance est nécessaire et incontournable. Des personnels qui ne disent rien ne sont pas forcément des personnels qui vont bien. Quant à ceux qui le disent, même anonymement, cette parole doit être **entendue, considérée, protégée** et des actions réellement mises en place, sans remise en cause systématique ni pression. Le temps où l'on fermait les yeux en disant « tout va bien » est révolu !

C'est de votre **responsabilité**, Monsieur le premier président, Madame la procureure générale, de vous engager et mettre tout en œuvre au soutien de cette cause, car c'est la justice qui en sortira fortifiée et grandie.

L'intelligence artificielle, si elle est contrôlée et utilisée de façon intelligente et intelligible tant pour les justiciables que pour les acteurs de la justice au quotidien, sera un moyen mais ne sera **qu'un moyen** pour améliorer les conditions de travail, conditions qui se sont dégradées grandement ces dernières années. Nous ne pouvons que redouter que l'ensemble des moyens soient alloués précipitamment à l'IA et à de « nouveaux » logiciels qui ne peuvent pas encore être utilisés avec performance (ni à court terme, ni à moyen terme et seront périmés à long terme pour la plupart) quand il faudrait déjà que les personnels bénéficient de moyens adaptés et de logiciels simplifiés et qui fonctionnent. Cette fuite en avant non maîtrisée ne peut que nous interpeller.

Si Cassiopée ne porte pas toute la responsabilité des mauvaises conditions de travail actuelles, elle n'aura pas facilité les choses et aura fait perdre beaucoup de temps et d'énergie. Le déploiement de **Portalis**, nous le savons déjà, complique le travail au civil et dans les Conseils de Prud'hommes.

Il va falloir garder l'esprit ouvert et être attentif aux pistes que ne manqueront pas de trouver les agents pour limiter les effets négatifs de ce nouveau progiciel.

Aujourd'hui, beaucoup de nos collègues, tant magistrats que fonctionnaires, sont en souffrance par l'inadéquation des objectifs fixés qui dépassent de loin, parfois de très loin les moyens mis à leur disposition pour accomplit sereinement leur tâche pour remplir leurs missions.

Plus que jamais, la justice est le dernier rempart avant le chaos.

Pour l'UNSA SJ/USM, il serait contreproductif et indigne de laisser la **maltraitance institutionnelle** proliférer. Or, la maltraitance institutionnelle commence où les perspectives manquent, quand les objectifs sont déraisonnables par rapport aux moyens techniques et humains à disposition, qui rendent ces mêmes objectifs inatteignables et engendrent la colère et la défiance de la population que nous avons le devoir de protéger.

Madame, Monsieur, les Chefs de Cour, il faut mettre fin à la **spirale du perdant-perdant**, faire confiance aux agents, ce qui n'exclut pas le contrôle, mais le résultat ne pourra pas être atteint sans

bienveillance. Cette **bienveillance** et la **confiance** vis-à-vis des agents manque trop souvent dans nos juridictions et services. Ni la Justice, ni le pays ne peuvent plus s'offrir le luxe de gaspiller les énergies et les bonnes volontés.

Les membres UNSa SJ/USM de la FS de Versailles